

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 942

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 43 BIS B

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« conformément aux termes »

les mots :

« en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.